

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	30
pouvoirs :	3
non participé au vote	1
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 décembre 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis SANS PUBLIC dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Morgan BERGER, Maire.

Cette séance s'est déroulée dans le strict respect des consignes sanitaires (gel, distance physique, aération et port du masque pour l'ensemble des personnes présentes), et diffusée sur Facebook et sur le site de la Ville de Cognac.

ETAIENT PRESENTS

M. Morgan BERGER – M. Julien HAUSER – M. Michel BERGER – Mme Nadège SKOLLER – M. Yannick LAURENT – Mme Géraldine GORDIEN – M. Gilles PREVOT – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – M. Bernard HANUS – Mme Christiane PERRIOT – M. Florent RODRIGUES – Mme Sylvie GAUTIER – Mme Christine BAUDET – M. Patrice BOISSON – Mme Brigitte DESUCHE – M. Yoann BASSON – Mme Bernadette BOULAIN – M. Valentin ROUGIER – M. Dominique VERRIER – Mme Céline LAURENT – M. Stéphane CORNET – M. Jonathan MUÑOZ – Mme Dominique DAIGRE – Mme Yasmin UVEAKOVI – M. Romuald CARRY – M. Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – M. Damien BERTRAND -

ETAIENT EXCUSES

Mme Carole VANDEVOORDE (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – Mme Aurélie PINEAU (donne pouvoir à M. Gilles PREVOT) – Mme Carole PLEDRAN (donne pouvoir à Mme Nadège SKOLLER) –

M. Valentin ROUGIER est nommé secrétaire de séance.

PRESTATIONS DE SERVICE DE NETTOYAGE DE BATIMENTS
AOO N° 20035V

2020.166

Monsieur le Rapporteur soumet pour validation au Conseil Municipal le marché portant sur les prestations de service de nettoyage de bâtiments.

Ce marché est divisé en tranches :

Tranche ferme : Nettoyage des bâtiments

Lieu d'exécution : bâtiments communaux et autres, 16100 COGNAC

Tranche optionnelle : Nettoyage de l'hôtel de ville

Lieu d'exécution : bâtiment communal, 16100 COGNAC

Le marché est passé à prix global et forfaitaires et à prix unitaire avec montant maxi annuel à ne pas dépasser :

- ▶ Prestations ordinaires : prix forfaitaires pour le marché initial et pour chaque reconduction.
- ▶ Prestations ponctuelles hors COVID-19 : le montant de commande du marché initial et de chaque reconduction est limité à 20.833,33 € HT/an. Le montant maxi annuel ne peut pas être dépassé pour les prestations ponctuelles hors COVID-19.
- ▶ Prestations ponctuelles COVID-19 : Le montant indiqué ci-dessus pourra être supérieur en fonction des conditions sanitaires. Le montant de commande du marché initial et de chaque reconduction ne peut pas être défini du fait de la non connaissance de la fin de cette pandémie.

Durée globale du marché : 48 mois

Le marché est conclu pour 1 an reconductible 3 fois par décision expresse du pouvoir adjudicateur.

A titre indicatif, les prestations devaient débuter 1^{ère} semaine de décembre.

Variantes : elles n'étaient pas autorisées.

Prestations supplémentaires éventuelles :

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

Ce marché, lancé dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence transmis au BOAMP et au JOUE le 31 juillet 2020.

La date limite de remise des offres a été fixée au 18 septembre 2020 à 12h00.

Le dossier de consultation et la publicité ont été déposés sur le site AWS le 31 juillet 2020 permettant le téléchargement du dossier mais également le dépôt des offres dématérialisées.

5 entreprises ont remis leur offre, dans les délais :

Pli n°	Référence	Date	Type	Raison sociale
1	S-PF-790771	17/09/2020 10:48	D	SUD OUEST PROPLETE
2	S-PF-790771	17/09/2020 20:27	D	SAMSIC
3	S-PF-790771	18/09/2020 07:17	D	Derichebourg Propreté & Services Associés Région Ouest
4	S-PF-790771	18/09/2020 10:06	D	2M NETTOYAGE
5	S-PF-790771	18/09/2020 11:17	DR (dépôt remplacé)	NET PLUS
6	S-PF-790771	18/09/2020 11:43	D	NET PLUS

L'ouverture des plis a été effectuée le 25 septembre 2020.

Les offres des sociétés, SUD-OUEST PROPLETE, SAMSIC ET 2M NETTOYAGE ont été jugées recevables.

L'offre de la société DERICHEBOURG a été jugée irrégulière.

L'offre de la société NET PLUS est imprécise.

Dans l'ensemble les offres sont imprécises sur la présentation du mémoire.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par le Service Achats, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2020 a décidé de demander des précisions et des compléments au marché à l'ensemble des candidats.

Une demande de complément a été faite le 2 octobre 2020 avec une remise des offres au 15 octobre à 10h00 à la société DERICHEBOURG et aux autres sociétés par souci d'équité.

La société a répondu son offre est recevable.

Une demande de précision a été faite le 2 octobre 2020 avec une remise des offres au 15 octobre à 16h00 à l'ensemble des sociétés.

Toutes les offres sont recevables.

*Au regard de deux Commissions d'Appel d'Offres successives, en date du 5 novembre et du 1^{er} décembre 2020, nécessaires afin d'approfondir les dossiers techniques, il a été décidé d'attribuer le marché à la société **DERICHEBOURG – 31 rue Bobby Sand - 44800 SAINT HERBLAIN sur la base d'un montant global annuel (si Tranche ferme + Tranche optionnelle) réparti comme suit :***

TRANCHES	MONTANT TOTAL FORFAITAIRE PAR AN		MONTANT TOTAL « UNITAIRE ESTIME » / an Prestations ponctuelles hors COVID-19		TOTAL
	En € HT	En € TTC	En € HT	En € TTC	En € TTC
Tranche ferme	93 178.32	111 813.98	3 056.14	3 667.37	115 481.35
Tranche optionnelle	33 893.88	40 672.66	4 479.74	5 375.69	46 048.35
Total des tranches	127 072.20	152 486.64	7 499.03	8 998.83	161 529.70

Prestations ponctuelles hors COVID-19 : le montant de commande du marché initial et de chaque reconduction est limité à 20 833.33 € HT/an. Le montant maxi annuel ne peut pas être dépassé pour les prestations ponctuelles hors COVID-19.

Prestations ponctuelles COVID-19 : Le montant indiqué ci-dessus pourra être supérieur en fonction des conditions sanitaires. Le montant de commande du marché initial et de chaque reconduction ne peut pas être défini du fait de la non connaissance de la fin de cette pandémie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, étant précisé que Stéphane CORNET ne participe pas au vote,

**VALIDE l'attribution du marché à la société DERICHEBOURG.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de service, les éventuelles modifications (art. R2194-1 à R2194-10 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) et les autres actes d'exécution liés à ce marché.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



Morgan BERGER